



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **8 octobre 2012**

Délibération n° 2012-3295

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Developpement pour le projet Plein sud à Itampolo à Madagascar**

service : **Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur Sangalli

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 28 septembre 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 10 octobre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, MM. Buna, Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Longueval), MM. Daclin, Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à M. Rivalta), MM. Abadie (pouvoir à M. Desseigne), Passi (pouvoir à M. Réale), Crédoz (pouvoir à M. Martinez), Blein (pouvoir à M. Sécheresse), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Léonard (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Palaja, Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Touraine), M. Vurpas (pouvoir à M. Joly).

Absents non excusés : Mme Bailly-Maitre, MM. Darne JC., Huguet, Kabalo, Louis, Morales, Muet, Uhlrich.

Conseil de communauté du 8 octobre 2012**Délibération n° 2012-3295**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution d'une subvention à l'association Trans-Mad'Développement pour le projet Plein sud à Itampolo à Madagascar**

service : Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 septembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du 19 mai 2003, le Conseil de communauté a approuvé la modification de l'article 26-2 de l'avenant n° 14 au traité d'affermage entre Veolia eau et la Communauté urbaine de Lyon, signé le 23 décembre 2002, créant un dispositif financier commun dénommé Fonds de solidarité et de développement durable pour l'eau ou Fonds eau.

Le Fonds eau est aujourd'hui financé par la Communauté urbaine (350 000 €), par Veolia eau (300 000 €) et, depuis juin 2010, par la Lyonnaise des eaux (50 000 €). L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Ce dispositif a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des pays du Sud.

Il s'inscrit dans l'objectif défini lors du sommet du millénaire des Nations Unies en 2000 de réduire de moitié la population n'ayant pas accès à l'eau dans le monde d'ici 2015 et dans la politique de coopération décentralisée et de développement durable de la Communauté urbaine soutenant les collectivités locales du Sud.

Trans-Mad'Développement (TMD) est une association de solidarité internationale et locale régie par la loi de 1901. Elle est née en 1997 à l'initiative de personnes originaires de la région nantaise, son siège est à Malville (44). L'association a une représentation à Madagascar depuis 1997. En qualité d'organisme d'appui, TMD s'inscrit dans une démarche essentiellement participative afin de coopérer au mieux avec les populations à leur développement autonome. Cette démarche implique que les projets soient portés par les populations bénéficiaires et que ces derniers soient adaptés aux conditions économiques, sociales, culturelles, politiques et environnementales de l'île.

Son principal objectif statutaire est d'accompagner le processus de développement à Madagascar afin de venir en aide aux populations les plus démunies.

La Commune d'Itampolo à Madagascar connaît une situation critique vis-à-vis de l'accès à l'eau. En effet, les rares pompes à main présentes sont souvent détériorées et les quelques puits existants ne permettent d'accéder qu'à une maigre ressource saumâtre, quand ils ne sont pas taris. Pourtant, la zone présente un des plus forts potentiels de la région en termes d'eau souterraine de qualité. Face à ce constat, il apparaît urgent d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de vie de la population locale à travers l'accès à l'eau potable.

Le programme Plein sud vise à améliorer durablement les conditions de santé et d'hygiène des habitants de la commune rurale d'Itampolo à travers la mise en place d'un service public d'accès à l'eau potable répondant aux besoins domestiques en réalisant une adduction d'eau potable, en renforçant les capacités locales en matière de maîtrise d'ouvrage et en contribuant à l'émergence de partenariats public-privé (PPP), notamment pour la gestion et l'exploitation des infrastructures d'hydraulique.

3 types d'ouvrages seront réalisés en fonction des caractéristiques des territoires concernés : une adduction d'eau avec 7 bornes-fontaines, des branchements particuliers et des puits à motricité humaine. Le projet desservira au total 5 600 personnes.

Le projet est évalué à un total de 239 804 € et la participation sollicitée auprès du Fonds eau s'élève à 68 100 €.

Lors de sa séance du 29 août 2012, le comité de pilotage paritaire du Fonds eau a donné son accord pour le financement du projet. La contribution demandée à la Communauté urbaine est de 33 000 €, Veolia eau apportant 35 100 €. Une aide sera sollicitée par la Communauté urbaine auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse à hauteur de 28 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le projet Plein sud Madagascar,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement de 33 000 €, au titre de l'année 2012, à l'association Trans-Mad'Developpement dont le siège est situé 4, rue du Pâtureau, Le Boistuaud, 44260 Malville,

c) - la convention de financement à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association Trans-Mad'Developpement définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer ladite convention,

b) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement d'un montant de 28 000 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

3° - La dépense correspondante, à savoir une subvention d'équipement de 33 000 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 6742 - opération n° 1P02O2197.

4° - La recette correspondante, à hauteur de 28 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2012 - compte 748 - opération n° 1P02O2197.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 10 octobre 2012.